



Commune de
Collex-Bossy

Législature 2025 - 2030
Séance du 11 novembre 2025
Délibération n°11 / 2025

Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de 500'000 F

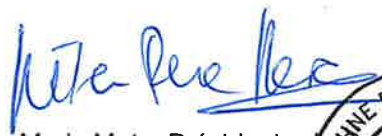
Vu le rapport de la commission des finances

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide par 13 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur des investissements pour un montant total de 500'000 F.
2. De comptabiliser ce montant sous les rubriques suivantes :
0290.05.38303.00 « amortissement complémentaire chaufferie à distance » 500'000 F.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 500'000 F.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.


Rose-Marie Mota, Présidente du Conseil Municipal

